

## ANNEXE

# Bureau du Conseil communal

### RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION 2008 ET L'ÉTAT DE SES ARCHIVES

En 2008, le Bureau du Conseil communal a pris acte de 9 démissions (contre 14 en 2007).

Le nombre de séances de l'organe délibérant se monte à 19 (dont 11 doubles) en 2008 (17, dont 7 doubles, en 2007). En raison de la rénovation de la salle de l'Hôtel de Ville (en début d'année) et de sa transformation (durant l'été), le Conseil communal a siégé pour deux séances à la salle des Fêtes du Casino de Montbenon (séances des 22 janvier et 5 février), et pour une séance à l'Aula du Palais de Rumine (séance du 26 août).

La commission permanente de gestion a eu 14 séances plénières, la commission permanente des finances, 14 également. De son côté, la commission permanente des pétitions s'est réunie à 5 reprises.

Le Conseil a pu siéger pour la première fois dans sa nouvelle salle le 26 février. Il a ainsi pu tester en particulier le nouveau matériel de vote électronique. Bien que quelques ajustements techniques aient été demandés, celui-ci a donné entière satisfaction. A la demande du Bureau du Conseil, la salle a en revanche subi durant l'été une nouvelle transformation dans sa disposition. Suite à ces travaux, la symbolique de l'organe délibérant a été mieux mise en valeur et la commodité des membres du Conseil a été améliorée à la satisfaction de tous.

Durant l'année, le Bureau du Conseil a enregistré le dépôt de 21 motions (22 en 2007), 33 postulats (26 en 2007), 1 projet de règlement (3 en 2007), 64 interpellations (38 ordinaires et 26 urgentes) contre 40 (15 ordinaires et 25 urgentes) un an plus tôt, et 11 pétitions (13 en 2007). 6 questions écrites (6 également en 2007) ont été transmises à la Municipalité, et le nombre de questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance s'est élevé à 91 (72 en 2007). Ce bref tour d'horizon ne serait complet sans signaler que le Bureau a procédé à la nomination de 99 commissions ad hoc en 2008 (74 en 2007).

Le Bureau du Conseil (20 séances; 14 en 2007) et le secrétariat du Conseil ont été particulièrement occupés au printemps et en été à la mise en place du nouveau règlement du Conseil communal (notamment la mise en ligne des déclarations d'intérêt), entré en vigueur le 12 mars, et au contentieux qui a vu opposer le Conseil à la Municipalité devant la Cour constitutionnelle concernant l'introduction d'un article 44 sur les commissions d'enquête. Dans son arrêt du 8 octobre, la Cour a finalement approuvé la requête municipale et a annulé l'art. 44.

Au second semestre, le Bureau et le secrétariat ont été fortement sollicités par les nouvelles exigences comptables suite au prélèvement obligatoire (depuis le 1<sup>er</sup> janvier) des cotisations d'assurances sociales sur les indemnités allouées aux membres du Conseil. Ces nouvelles exigences, annoncées tardivement, ont eu pour conséquence de modifier grandement et dans l'urgence la pratique comptable du secrétariat. Le second semestre a également été l'objet d'un gros travail de mise en place du futur extranet du Conseil.

Il y a lieu également de mentionner que le Bureau a dû traiter, en automne, un cas de protection des données personnelles d'un candidat à la naturalisation. Celui-ci désirait que soient supprimées de la version informatique du BCC (année 2002) ses données personnelles liées à son dossier de naturalisation. Le Bureau, s'alignant sur la position du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, a fait effacer les données litigieuses et a décidé, pour l'avenir, de ne plus publier dans le BCC les données personnelles des candidats à la naturalisation, à l'exclusion de leur nom, origine et profession.

Le Secrétariat du Conseil a connu une vacance du 16 avril au 17 août suite au congé maternité de la secrétaire du Conseil. Durant son remplacement, trois personnes ont fonctionné comme secrétaire ad interim pour les séances du Conseil, les séances du Bureau et les séances des commissions permanentes relevant de la secrétaire. Le Bureau du Conseil les remercie ici vivement. Il a par ailleurs pu compter – comme toujours – sur l'excellent travail de la secrétaire administrative pour mener à bien les tâches du secrétariat.

Le 29 avril et le 13 octobre, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du second semestre 2006 et de l'année 2007, en application des dispositions topiques du Règlement du Conseil communal. Les pièces de l'année 2008 étant consultées par la rédaction du Bulletin du Conseil à l'heure où nous écrivons ces lignes, elles ne seront remises aux Archives communales que dans le courant de l'année 2009;
- les pétitions déposées en 2006;
- les déclarations d'intérêts des conseillers communaux de 2000 à mars 2008;
- les procès-verbaux de la Commission permanente de gestion de 1999 à 2007;
- les procès-verbaux des séances de Bureau de 2000 à 2007.